

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant désignation d'un membre et d'un membre suppléant
à la Commission consultative compétente en matière de juridiction administrative
pour les personnes au service de l'Union Benelux

M (2021) 7

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à La Haye le 29 avril 1969,

Vu la décision M (2007) 9 du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux portant nomination d'un membre effectif et d'un suppléant à la Commission consultative « juridiction administrative »,

Sur proposition de la ministre belge des Affaires étrangères,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur Piet Heirbaut, directeur général des Affaires juridiques au service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique, est désigné comme membre à la Commission consultative.

Article 2

Madame Sabrina Heyvaert, conseillère générale à la direction générale des Affaires juridiques du service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique, est désignée comme membre suppléant à la Commission consultative.

Article 3

La décision M (2007) 9 du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à **BRUXELLES**, le **13/04/2021**.

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,

